

Chaque année à pareille époque, le maire de La Seyne recevant les vœux de la population dresse à cette occasion le bilan de la commune dont il situe les ressources et les besoins.

Dans cette salle des fêtes de la mairie où les silhouettes des sapins de Noël rappellent toujours les joyeuses manifestations organisées ces jours derniers, le maire de La Seyne a répondu hier aux souhaits qui lui étaient adressés.

Autour des longues tables installées pour ce rendez-vous du Nouvel An prirent place les représentants des diverses activités de la cité.

M. Toussaint Merle, maire de La Seyne, avait ainsi, à ses côtés M. Giovannini, premier adjoint qui présidait cette réunion extraordinaire ; M. Louis Baudoin, président d'honneur de la Société des Amis de La Seyne, ancienne et moderne, et tous les membres de la municipalité, Mme Josette Vincent, MM. Alexandre Peire, Marius Autran, Paul Maurice, adjoints, Bremond président du comité des fêtes et tous les conseillers municipaux ; Bender, secrétaire général à la mairie ; Molinari, directeur des services techniques de la mairie ; Rebuffa, directeur de l'hôpital de La Seyne ; Debals, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de La Seyne ; le commissaire principal Chambras, de la police de La Seyne ; adjudant Chardon, commandant de la brigade de gendarmerie de La Seyne ; le curé doyen Abelé ; Mme Lagénérale Carmille ; MM. Frison, président de l'ASCAIS ; Lamy, représentant le Syndicat d'Initiative ;

Roche, directeur de l'Office municipal des H.L.M. ; Pinson, président du Club Antarès ; Rivère, président de l'Association des familles ; les présidents ou leurs représentants de toutes les sociétés, groupements patriotiques, et associations sportives ; les représentants des administrations ; les membres du corps enseignant ; des syndicats, en bref, tous ceux qui assurent la vie de La Seyne.

LA REUNION

Il était un peu plus de 10 h. 30 lorsque M. Giovannini, premier adjoint, ouvrit la réunion, souhaita la bienvenue à tous les assistants et donna la parole au maire de La Seyne.

L'ALLOCATION DU MAIRE DE LA SEYNE

Ses vœux exprimés, M. Merle de La Seyne devait évoquer tout d'abord les événements qui ont marqué le début de 1966 et qui demeurent à toutes les mémoires. Il rappela la crise des chantiers et la bataille qui eut lieu pour les sauver.

« La vie communale, poursuit-il, elle aussi, n'a pas été facile en 1966.

« Les budgets communaux, ceux des grandes cités, ceux des villes moyennes, ceux des villages ruraux, ont été caractérisés par des hausses générales des impôts locaux. Dans la plupart des cas, elle varient entre 20 et 50 pour 100. Certaines atteignent 80 pour 100 !

« Pourquoi ces hausses des impôts locaux ?

Parce que les subventions accordées aux communes par l'Etat se réduisent d'année en année ; parce que les emprunts consentis aux communes par les caisses publiques se limitent d'exercice en exercice ; parce que l'autofinancement, très onéreux, qui était l'exception, devient la règle générale... »

« ...En même temps, l'Etat diminue sa participation aux dépenses d'équipement collectif imposé par la vie.

« Par exemple, les constructions scolaires ? La participation de l'Etat déjà réduite avec l'application des prix plafonds, l'est encore davantage avec l'introduction de la fallacieuse notion de prix fictif et de prix réel. Pour l'école maternelle des Sablettes, dont l'adjudication des travaux est en cours, cette participation est même réduite à zéro !

Par exemple, le décret du 30 avril 1965 ? Il a sensiblement réduit les recettes communales provenant de l'allocation scolaire des fonds Barangé : La Seyne y perd 10 millions d'A.F. par an.

Par exemple, l'équipement sportif ? Autrefois, la participation de l'Etat n'était jamais inférieure à 50 pour 100. Aujourd'hui, elle varie entre 20 et 30 pour 100. La salle de sports qui sera achevée le mois prochain, a été financée dans les proportions suivantes : Etat 22 pour 100, ville 78 pour 100 ».

M. Merle poursuit encore : « ...Un projet d'aménagement de la route nationale No 559 est prêt. Pour les travaux au rond-point du 8-Mai à la Pyrotechnie, il est exigé 200 millions de la ville de La Seyne pour l'acquisition des terrains. Alors que l'Etat, lui,

Le maire parla ensuite de la réforme des finances locales et souligna leur nécessité. Il dénonça le retard apporté à l'application de l'ordonnance du 7 janvier 1959.

A la fin de son allocution chaleureusement applaudie, M. Merle fit des vœux pour que La Seyne poursuive le développement de ces dernières années, à l'abri, dit-il, des heurts et des angoisses de 1966, dans une France fraternelle qui jouera son rôle dans le bonheur de l'humanité ».

ALLOCATION DE M. PEIRE

M. Peire, adjoint au maire et président de la Société des Amis de La Seyne ancienne et moderne, prit également la parole et déclara notamment :

« En ce début de janvier 1967, Seynoises et Seynois avons la joie de nous retrouver toujours plus nombreux dans cette belle salle des fêtes, pour saluer l'aube de l'année nouvelle et pour échanger, en toute cordialité, vœux et souhaits traditionnels.

« De cette rencontre, nous devons nous réjouir. Elle nous permet de constater qu'elle est toujours placée sous le signe de l'amitié et de la concorde dans notre petite patrie.

« C'est pourquoi nous gardons au cœur l'espoir que cette tradition d'échanges de vœux, d'accolades, voire de cadeaux, de fleurs et de chocolats, se continuera dans les années à venir.

« Nous espérons qu'elle se continuera, cette tradition, venant après celle de la Noël, ne serait-ce que pour apporter aux peuples en guerre des heures de trêve, sans coup de feu, sans bombe, sans blessés et sans morts.

Après ces allocutions qui furent marquées par des applaudissements, le champagne fut offert à toute l'assemblée. Et toutes les coupes se levèrent à l'avenir de La Seyne.